

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement
tenue le mardi 4 décembre 2018 à 19h00

ÉCOLE LES BOCAGES, 4832 DES LANDES, ST-AUGUSTIN, QUÉBEC

Étaient présents :

Annie Beaulieu	Nathalie Gilbert	Maryline Lemay
Martine Beurivage	Catherine Girard-Larouche	Sébastien Simard
Philip Boumansour	Sébastien Gobeil	Jean Vaillancourt
Chantale Coulombe	Marie-Josée Labrecque	
Dominique Garneau	Isabelle Lainez Lévesque	

Absent : aucun

Invité : Roseline Drolet

1. Ouverture

1.1. Mot d'ouverture

M. Gobeil débute l'animation de la réunion avec son mot d'ouverture. Il veut profiter de cette rencontre pour féliciter les membres du Conseil d'établissement pour leur temps ainsi que leur implication dans les discussions lors des rencontres.

1.2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est conforme pour la tenue du Conseil d'établissement du 4 décembre 2018.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

M. Gobeil présente brièvement l'ordre du jour de la réunion. M. Simard demande d'ajouter le **point 3.3.** : Photo scolaire 2019-2020. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Il est proposé par M. Boumansour d'adopter l'ordre du jour de la réunion du 4 décembre 2018. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-18-19-022**

1.4. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2018 dernier

M. Simard demande s'il y a des changements à apporter au procès-verbal du 6 novembre dernier. Mme Girard-Larouche a remarqué quelques coquilles dans certaines phrases au **point 5.1.** ainsi qu'au **point 5.2.** M. Gobeil demande de modifier une phrase au **point 5.2.**

Il est proposé par Mme Martine Beurivage d'adopter le procès-verbal du 6 novembre 2018 dernier. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-18-19-023**

1.5. Suivis au procès-verbal du 6 novembre 2018 dernier

Voir document «Procès-verbal du 6 novembre 2018 »

- Au **point 6.2.** Mme Coulombe se questionne sur ce point où il est indiqué que les enseignants s'engagent à faire moins de demandes à la fondation. Elle trouve le tout dommage pour les élèves. Elle se questionne si les enseignants se sentent brimés dans leurs projets. M. Simard précise que les enseignants peuvent toujours faire des demandes, il y en a tout simplement davantage de demandes qui sont supportées par l'école. Mme Coulombe indique qu'il serait pertinent de communiquer les projets supportés aux parents qui paient. Une précision sera amenée dans le procès-verbal du 6 novembre 2018 au **point 6.2.** à cet effet.
- **Au point 4.4.** M. Simard confirme que lors du Marché de Noël, le 13 décembre en après-midi, il y aura une conférence de presse à l'école. Les éducatrices ont été très efficaces et elles ont beaucoup impliqué les élèves dans les décisions et dans la conception des objets ou gâteries à vendre. M. Simard mentionne que l'école veut mettre de l'avant le partage envers Leucan. Ce partenariat va permettre d'être une école ambassadrice pour donner l'exemple aux autres. Mme Diane Alary ira parler dans les écoles pour les encourager à participer. En mai, le Défi tête rasée aura lieu de nouveau.
- Au **point 5.** M. Simard indique que nous reviendrons sur les consultations lors du **point 4.** de l'ordre du jour de la soirée.
- **Au point 6.4.** M. Simard indique que la première phase des travaux de la bibliothèque a été effectuée. Nous avons pu profiter de la salle ce soir. Il mentionne qu'un montant de 27 000\$ a été investi dans ces premières modifications. Le projet continue d'avancer au grand enthousiasme de tous.

2. Interventions du public

Aucun public n'était présent lors du Conseil d'établissement du 4 décembre 2018.

3. Approbation

3.1. Plan de lutte contre l'intimidation 2018-2019

Voir documents «Agir ensemble pour un milieu sûr et stimulant – Plan de lutte contre l'intimidation et la violence – École Les Bocages 2018-2019»

M. Simard présente le nouveau dépliant du Plan de lutte contre l'intimidation pour l'année 2018-2019. C'est le plan qu'établit l'école pour permettre aux enfants de se sentir en sécurité et ainsi favoriser l'école bienveillante issue de notre projet éducatif. Ce document est l'énoncé de notre approche. M. Simard mentionne que la définition de l'intimidation perçue à l'école avait déjà été effectuée l'an dernier. Le document reste toujours en lien avec notre protocole.

M. Gobeil demande ce qu'est l'activité de dénonciation. M. Simard répond que c'est une activité donnée par la technicienne en éducation spécialisée (TES) à titre préventif. Tous les enfants d'une classe doivent remplir un petit coupon. Ils doivent copier une phrase s'ils ne ressentent pas le besoin de dénoncer quoi que ce soit ou ils écrivent leur dénonciation. Tous les élèves écrivent en même temps, donc le tout reste assez anonyme pour les témoins qui veulent nous faire part d'une situation. C'est important de faire de la prévention et de dire aux témoins de dénoncer en cas d'intimidation. M. Gobeil demande des précisions sur ce qui est fait après. M. Simard indique que nous intervenons pour voir si ce sont des billets anonymes et nous prenons action par la suite selon le cas. C'est une façon de faire qui est davantage utilisée au 2^e et au 3^e cycle.

M. Gobeil demande s'il y a eu des cas à gérer dans les dernières années. M. Simard indique qu'il n'y en a pas eu beaucoup, mais que les cas les plus préoccupants sont ceux que nous ne voyons pas, même s'il y en a que très peu. Cela est notre rôle de rester aux aguets et faire de la prévention. Les éducateurs et les enseignants sont les premiers à faire les interventions auprès des jeunes. M. Vaillancourt demande si l'activité de dénonciation est prévue à l'horaire. M. Simard précise que oui. Normalement, c'est une activité qui fonctionne bien.

Mme Garneau se questionne à propos du soutien auprès de victimes donné par des professionnels, qui s'en occupe à l'école? M. Simard mentionne que ça dépend toujours des cas. Cela peut être Mme Nathalie Corriveau (psychologue) qui est déjà intervenue. Mais, normalement, ce sont les TES ainsi que l'enseignant qui se trouve en avant-plan dans les

interventions. Cette année, nous ajoutons à la psychologue comme aide professionnelle la psychoéducatrice, Mme Catherine Embregts qui n'est pas intervenue dans ce genre de dossier, mais qui le pourrait. Le seul intervenant qui peut venir de l'externe et qui est prévu à notre protocole d'intervention, c'est le policier. Et il ne vient pas pour les victimes quand nous faisons appel à ses services.

Mme Lemay demande qui s'occupe des procédures de dénonciation normalement? M. Simard répond que c'est souvent les TES de l'école ainsi que Mme Lucie Baril, l'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire. Il reste que l'intimidation est non tolérée à l'école, que ce soit dans l'autobus ainsi que sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, à ce propos, l'école est en ajustement par rapport à la responsabilité numérique et il y a encore beaucoup d'accompagnement à faire en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux, entre autres.

Il est proposé par Mme Annie Beaulieu d'adopter le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour 2018-2019. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-18-19-024**

3.2. Travaux sur la grille-matières 2019-2020 (choix de notre programme d'anglais intensif)

Voir documents «Analyse concernant le modèle de l'anglais intensif (AI)- Modèle continu (5 demi-journées) versus un modèle semestriel (5 mois / 5 mois) – École Les Bocages, décembre 2018»

M. Simard mentionne que nous ne déciderons pas de ce changement lié à la grille-matières ce soir, mais nous allons présenter la nouvelle direction que veuille prendre l'équipe de 6^e année l'an prochain. M. Simard présente le document qui a été enrichi depuis l'année dernière. Il fait part aux membres que cela fait plus de deux ans que nous en parlons, mais que l'an passé, nous étions convaincus. M. Simard attire notre attention sur des statistiques données dans le tableau *Performance au bulletin des élèves d'anglais intensif selon le modèle d'enseignement* du document à la **page 3**. Il est démontré que les moyennes de notes scolaires en français, mathématiques et en anglais sont plus élevées après avoir suivi le profil anglais intensif sous le modèle du 5 mois/5 mois que celui des demi-journées. M. Gobeil demande des précisions en lien avec le tableau. M. Simard précise que ces statistiques sont données à partir d'une moyenne obtenue des résultats scolaires d'élèves ayant suivi le profil anglais intensif au sein de notre Commission scolaire (dans une dizaine d'écoles environ) en 2015-2016 et en 2016-2017.

Mme Lainez Lévesque ajoute qu'il n'y a pas que ces statistiques qui ont mené l'équipe à vouloir changer la formule. Plusieurs irritants liés au modèle demi-journée a mené l'équipe à se questionner et à vouloir prendre une direction vers le 5 mois/ 5 mois. Il y a le fait que c'est compliqué pour la troisième classe, car il y a un partage de local entre l'enseignant titulaire ainsi que le spécialiste en anglais. Ces deux enseignants se retrouvent alors avec une tâche à 50% ou à 65% (avec les sciences) et ils doivent combler leur tâche avec de la suppléance. Ils doivent également amener tout leur travail et leur correction à la maison, car ils ne peuvent le faire dans leur local qui est utilisé par l'autre enseignant. Un modèle 5 mois/ 5 mois permet à l'enseignant d'avoir une tâche à 100% durant 5 mois et d'avoir son local à lui seul pour la durée de son contrat. Cela attirerait des enseignants ayant plus d'expérience. Mme Lainez Lévesque mentionne l'avoir fait l'an dernier et avoir trouvé le tout difficile à gérer. D'ailleurs, ce sont les mêmes commentaires qui ressortent cette année de la part des enseignants de la troisième classe.

De plus, Mme Lainez Lévesque mentionne qu'à l'école Les Bocages, tel que discuté lors de notre rencontre du 6 novembre en lien avec l'aire de desserte, nous avons souvent des classes pleines, dont 24-25-26 élèves en 6^e année par groupe. Exceptionnellement, c'est une première en 8 ans qu'il y ait 19 élèves par groupe. Donc, si nous nous fions aux années antérieures, sur le plan émotif, c'est beaucoup pour les enseignants titulaires d'avoir la réussite à cœur d'environ 50 petits humains en même temps. Pratiquer le métier d'enseignement, au primaire surtout, c'est que leur développement personnel et académique nous tient à cœur. En ayant autant d'élèves et de familles à gérer en même temps, Mme Lainez Lévesque a l'impression de laisser certains élèves de côté.

Mme Lainez Lévesque mentionne aussi le manque de stabilité. Nous notons un manque de stabilité des enseignants en 6^e année depuis quelques années. L'enseignant quitte souvent lorsqu'il le peut vers un autre niveau, car la tâche reste plus accaparante.

Finalement, Mme Lainez Lévesque signale que dans un modèle demi-journées, il y a toujours un groupe durant une moitié d'année qui va suivre ses cours en français et en mathématiques en après-midi. Donc, toutes les évaluations de situations d'écriture, de dictées, d'exams en lecture, de tâches complexes en mathématiques se font en après-midi. Certains élèves ont parfois beaucoup plus de difficulté à se concentrer après le dîner.

M. Simard mentionne qu'il y a un plan défini pour les élèves en difficulté. Ceux-ci bénéficieront d'un suivi en orthopédagogie durant toute l'année en français et/ou en mathématiques même lorsque ces derniers seront dans leurs 5 mois en anglais. Le tout pourra être bonifié selon les cohortes d'élèves avec de l'aide en récupération prévue dans le budget de l'anglais intensif et de l'école. Ce moyen existe déjà et il est ventilé chaque année selon les besoins des élèves. Il

reste que ce modèle est nouveau pour l'école et qu'il y aura sans doute des ajustements à effectuer. Le système reste à préparer même si nous avons déjà une bonne idée. Mme Lainez Lévesque ajoute que c'est un choix d'école d'avoir un profil anglais intensif et que les parents doivent être conscients qu'ils devront donner du soutien à leur enfant à la maison peu importe le modèle. Donc, si le parent est inquiet du 5 mois où il n'y a pas de français et de mathématiques, il pourra être proposé dans la liste de matériel scolaire d'acheter du matériel de notions en 6^e année pour rester à l'affût de la matière. Le tout resterait facultatif.

M. Simard rappelle qu'aucune décision officielle ne sera prise ce soir, mais qu'une réflexion des membres est demandée d'ici à la prochaine rencontre prévue le 5 février 2019.

M. Gobeil propose d'en parler lors de la prochaine rencontre du Comité de parents et se questionne sur le modèle. Il mentionne qu'il se fait dire depuis plusieurs années que le meilleur modèle est celui des demi-journées. Il comprend que nous pouvons changer d'idées après avoir fait l'essai quelques années, mais il se pose la question quand même.

M. Vaillancourt mentionne qu'il travaille au secondaire. Il n'est pas enseignant en français ni en mathématique, mais s'il se fie aux commentaires de ses collègues, il n'y a aucune différence dans ses matières pour l'élève qui a suivi le modèle demi-journée versus l'enfant qui a suivi la formule 5 mois/ 5 mois. Les enfants sont tous au même stade en septembre et la matière du primaire doit entièrement être revue lors de la première étape de toute façon, et ce, pour tous les élèves. Il compare le tout à une longue fin de semaine où l'enseignant doit reprendre plusieurs notions lors des retours. Il pense donc que les enfants qui ne vivent pas de français ou de mathématiques pendant 5 mois ne seront pas pénalisés lors de leur entrée en secondaire 1.

3.3. Photo scolaire 2019-2020

M. Simard indique que les parents semblaient bien satisfaits cette année une fois de plus avec les photos repensées. Donc, il propose que nous reconduisons cette formule l'année prochaine. Mme Coulombe mentionne qu'ils font bien des jaloux dans leur famille avec leurs jolies photos.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Labrecque d'adopter la formule des photos scolaires repensées pour 2019-2020. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-18-19-025**

4. Consultation

4.1. Critères d'inscription des élèves de préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2019-2020

Voir document «Critères d'inscription des élèves de préscolaire, du primaire et du secondaire pour 2019-2020»

M. Simard sonde si nous étions à l'aise avec le document qui a été présenté lors de la dernière rencontre pour le soumettre officiellement au Conseil des commissaires. M. Simard nous donne nos choix pour ce soir et ce sera de même pour les deux autres consultations à venir aux **points 4.2. et 4.3.** Nous avons trois possibilités. Comme premier choix : nous sommes en accord avec le document. Comme deuxième choix : nous sommes en accord, mais avec un changement au contenu. Et finalement, comme troisième choix : nous sommes en désaccord avec le document. Nous devons nous positionner ce soir. M. Simard mentionne que nous pourrions fonctionner par vote s'il n'y a pas l'unanimité.

M. Gobeil rappelle le **point 5.2.2.** du document en lien avec l'ordre des transferts qui avait été modifié et dont nous avons discuté lors de la dernière rencontre.

Mme Lemay qui a assisté à la dernière rencontre du Comité de parents mentionne que l'école Fernand Seguin a ajouté dans le document le critère d'ancienneté et que celui-ci prime sur les autres critères.

Après un temps de discussion le Conseil d'établissement se positionne en accord du présent document sur les critères d'inscription des élèves de préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'an prochain, et ce, de façon unanime. **C.E.-25-18-19-026**

4.2. Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2019-2020

Voir document «Liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2019-2020»

M. Simard rappelle que ce document n'a pas changé. Il va probablement changer dans les prochaines années avec les nouveaux développements sur le territoire de la commission scolaire. M. Gobeil revient sur la résolution adoptée l'an dernier qui avait souligné l'importance d'avoir une vigilance dans les prochaines années concernant les inscriptions et le nombre d'élèves dans l'école.

Les membres sont en accord pour reconduire l'esprit de cette résolution et de continuer de demander au Conseil des commissaires d'être vigilant et de surveiller l'évolution des inscriptions à l'école Les Bocages. Une éventuelle demande de changement d'aire de desserte pourrait être demandée par le Conseil d'établissement de l'école dans les prochaines années. M. Vaillancourt demande si les professionnels sont proportionnels au nombre d'élèves dans l'école? Est-ce que c'est mieux pour l'école d'avoir une pleine capacité d'élèves justement? Mme Garneau indique que la Commission scolaire tient bien en compte le nombre de groupes et le nombre d'élèves ayant un code de difficulté dans l'élaboration du plan d'effectif des professionnels.

Mme Lemay fait part d'un point important qui a été traité lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Elle mentionne qu'avec les nouveaux développements du Domaine Legendre ainsi que L'Érable rouge, les écoles Filteau et Les Sources voudront également revoir leurs aires de desserte respectives éventuellement. Mme Lemay se questionne si nous ne manquons pas notre chance puisque une autre école à l'intention d'ajuster son territoire afin d'envoyer davantage d'élèves à l'école Arbrisseau.

Mme Drolet mentionne que Marguerite d'Youville est dans les écoles concernées aussi. Cependant, elle précise qu'à la Commission scolaire, ce point est toujours hypothétique et il y aura du nouveau davantage l'an prochain. C'est la Commission scolaire qui proposera les aires de desserte. Elle reste surprise que ce point ait été traité lors de la rencontre du Comité de parents puisque la discussion n'est pas encore amorcée à la Commission scolaire.

M. Gobeil demande si ce sont les écoles ou la Commission scolaire a initié la réflexion et lui semble évident que dans ce contexte c'est l'aire de desserte de l'école Arbrisseau qui sera bonifiée. Donc, cela signifie que nous perdons l'opportunité de modifier la nôtre vers l'Arbrisseau. M. Gobeil demande que notre école fasse aussi partie de la prochaine discussion sur le redécoupage des aires de desserte. Nous désirons que notre école soit aussi impliquée par prudence.

Mme Drolet nous fait part de sa surprise que ce point soit traité à la rencontre du Comité de parents du 6 décembre. En ce moment, c'est le statu quo partout. La consultation sera votée en janvier pour une application pour septembre 2019. Les discussions pour trouver les meilleures modifications à apporter dans les aires de desserte auront probablement lieu à l'automne prochain et les membres du conseil d'établissement désirent que l'école puisse avoir son mot à dire. Nous voulons faire partie de la consultation. Mme Drolet mentionne que nous serons tous consultés, mais que l'école Les Bocages doit aussi être considérée par d'éventuels changements d'aires de desserte.

Voici la résolution que le Conseil d'établissement propose :

- Considérant la réflexion amorcée sur la délimitation des aires de desserte tel que présentée au Comité de parents du 14 novembre 2018.
- Considérant que la baisse de clientèle prévue à l'école Les Bocages demeure théorique et non réelle.

Il est proposé par Mme Isabelle Lainez Lévesque et résolu que le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages donne son accord au présent projet de liste des écoles et des centres en opération et leur aire de desserte pour 2019-2020 qui représente le statu quo pour l'ensemble des écoles du territoire. Toutefois, le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages demeure préoccupé par les données de prévision de clientèle versus la situation réelle pour notre milieu. Nous allons demeurer vigilants sur le nombre d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et nous demandons que la Commission scolaire soit dans le même état de veille stratégique. De plus, il nous semble légitime de demander à la Commission scolaire que l'école Les Bocages soit considérée dans la prochaine réflexion sur les délimitations des aires de dessertes. Résolution adoptée à l'unanimité. **C.E.-25-18-19-027**

4.3. Plan triennal de répartition et des destinations des immeubles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

Voir document «Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et prévision de clientèle»

M. Simard montre le document qui avait également été présenté lors du dernier Conseil d'établissement. Il sonde notre avis si nous sommes à l'aise avec la modification qui avait été effectuée. La capacité d'accueil du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est pareil que celle de la Commission scolaire.

M. Simard attire notre attention sur notre capacité à accueillir des élèves. Selon les critères du MEES, il est indiqué que si nous sommes un gros service de garde, c'est la notion «élèves» qui venait décider pour les locaux. Selon les critères, nous aurions un excédant de quatre locaux normalement.

Les membres sont en désaccord avec le changement d'orientation de la commission scolaire pour calculer le nombre de locaux excédentaires pour notre école.

Mme Gilbert demande si le Centre socioculturel devrait être considéré. M. Simard mentionne que de louer l'espace de Centre socioculturel c'est notre choix.

M. Gobeil demande combien il y a de locaux en ce moment utilisé par le service de garde? M. Simard répond qu'il y a deux locaux réservés au service de garde dans l'école et trois locaux partagés. Il rappelle que la Commission scolaire établit un barème «élèves» et non un barème «groupes» pour cette année.

Il est résolu que le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages soit en désaccord avec le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019 à 2022 et prévision de clientèle dans sa forme actuelle. Le Conseil d'établissement demande à la Commission scolaire de tenir compte du contexte réel du service de garde à l'école Les Bocages afin de déterminer sa capacité d'accueil. Il est important et surtout plus significatif que le nombre d'élèves qui sont inscrits au service de garde soit la donnée qui détermine la capacité d'accueil d'une école, car elle correspond à une image plus fidèle des besoins dont devra tenir compte l'école dans l'organisation de ses services.

Nous déplorons qu'on enlève la capacité d'accueil commission scolaire comme il est proposé dans le présent projet. Cette modification ne donne pas le meilleur portrait des besoins réels des milieux et surtout pour ceux qui ont un nombre significatif d'élèves qui fréquentent leur service de garde comme c'est le cas à l'école Les Bocages.

Il est proposé par Mme Annie Beaulieu d'adopter la résolution concernant le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et prévision de clientèle* avec une modification. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-18-19-028**

5. Résolution

5.1. Répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées

Voir document «Mesures dédiées et protégées – Ventilation des sommes allouées - École Les Bocages, année 2018-2019»

M. Simard présente le document. Il explique que cela fait partie de notre processus de reddition de compte, il se doit de présenter aux membres les différents montants des différentes mesures qui sont protégées. Les membres du Conseil d'établissement doivent ensuite faire une résolution pour indiquer que les montants ont bien été utilisés dans chaque catégorie. M. Simard attire notre attention pour la nouveauté de cette année, un budget est destiné au nouveau programme *On bouge au cube*.

Mme Beaulieu se questionne sur comment le tout est établi. Comment chaque montant d'argent est décidé pour chacune de ces catégories? M. Simard explique que nous ne pouvons pas transférer de montant d'argent dans d'autres catégories. Ce sont des montants

d'argent protégés dans chacune de ses catégories en fonction des règles budgétaires du MEES. Pour la très grande majorité des allocations, la distribution de ces montants est établie par la Commission scolaire selon le nombre d'élèves dans l'école pour que ce soit juste et équitable entre les différents milieux. Pour certains budgets c'est un montant fixe par école par exemple le budget placé pour le programme *On bouge au cube*.

Mme Coulombe se questionne si les trois mesures qui touchent les TES sont suffisantes? Est-ce que nous en avons assez pour notre école? M. Simard mentionne que dans un monde idéal, nous en aurions besoin de davantage pour couvrir l'ensemble des besoins, mais le présent réinvestissement est salubre et on espère va continuer. En trois ans, nous augmentons chaque année en heures données aux TES. Mme Coulombe demande si cela fait une différence. Les membres du personnel répondent de façon unanime que oui, définitivement, il y a une différence. Mme Catherine Embregts, notre nouvelle psychoéducatrice qui vient faire une belle différence cette année en répondant à plusieurs besoins a été embauchée avec l'ajout de ces nouvelles mesures pour soutenir les milieux. M. Simard indique qu'il y a eu confirmation que ces mesures seront reconduites l'an prochain et même bonifiées. M. Vaillancourt demande s'il y a une pénurie de TES comme pour les éducateurs au service de garde. M. Simard répond que non, pour l'instant ce n'est pas un défi d'avoir du personnel dans cette catégorie d'emploi.

Le Conseil d'établissement de l'école Les Bocages confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire des Découvreurs dans le cadre des mesures dédiées et protégées ont été d'un montant de 93 378,00 \$.

Voici la ventilation de cette allocation conformément aux fins prévues dans les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Mesure d'aide individualisée (15021) : 11 919 \$
- Mesure touchant les saines habitudes de vie (15022) : 2 210 \$
- Mesure « À l'école, on bouge au cube! » (15023): 13 097\$
- Mesure touchant l'aide aux parents (15024) : 1 000 \$
- Mesure « Partir du bon pied » (15025) : 18 417 \$
- Mesure « Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année du primaire » (15027) : 10 735 \$
- Mesure pour l'ajout de ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global (15211) : 4 571 \$

- Mesure pour l'acquisition de livres de littérature jeunesse pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1^{er} cycle (15212) : 348 \$
- Mesure pour la Formation continue du personnel enseignant sur l'usage pédagogique des technologies numériques (15084) : 644 \$
- Mesure pour l'acquisition de livres et de documentaire (15103) : 3 638 \$
- Mesure touchant les initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement secondaire (15170) : 11 006 \$
- Mesure « *Sorties scolaires en milieu culturel* » (15186) : 3 926 \$
- Mesure « *École inspirante* » (15230) : 11 867 \$

Il est proposé par M. Jean Vaillancourt d'adopter le document *Mesures dédiées et protégées – Ventilation des sommes allouées - École Les Bocages, année 2018-2019*. Adopté à l'unanimité. **C.E.-25-18-19-029**

6. Informations générales

6.1. Mot de la présidence

M. Gobeil mentionne qu'il n'a rien à ajouter. Il désire nous rappeler que lors de la prochaine rencontre prévue le mardi 5 février 2019, nous aurons une décision importante à prendre concernant la grille-matières en 6^e année anglais intensif. Il nous invite à poursuivre notre réflexion sur le sujet et il remercie Mme Lainez Lévesque pour les informations. Il termine en nous souhaitant de joyeuses Fêtes.

6.2. Mot de la direction

M. Simard désire ajouter que la réflexion est importante concernant la grille-matières. Il ajoute aussi que nous avons lancé la deuxième étape en beauté, mais que les enfants sont toujours plus fatigués en décembre. L'organisation des jeux dans la cour arrivera avant les Fêtes, car nous voulions les mettre en place un peu plus tôt cette année.

Nous gardons une fête animée pour les enfants qui aura lieu le 21 décembre. Cette fête prendra la forme d'une série de jeux selon leur catégorie d'âge. M. Simard mentionne aux parents qu'ils sont les bienvenues. Nous aurions besoin de parents bénévoles pour l'activité.

De plus, une dame de l'école Saint-Malo située dans un secteur plus défavorisé de Québec est venue parler de leur réalité aux élèves de 5^e année et à quel point le partage est important pour plusieurs familles. Cette année, le Projet-partage a pris une nouvelle direction pour que les enfants soient vraiment impliqués dans le projet. Il y a eu près de trois fois plus de dons

que les autres années. Mme Lainez Lévesque demande pourquoi le projet se termine le 11 décembre. M. Simard répond que les denrées doivent partir l'école le 13 décembre. Mme Coulombe demande pourquoi nous avons choisi de nous associer à ce milieu en particulier et M. Simard répond que c'est vraiment une décision prise par l'école qui a ciblé un des milieux les plus défavorisés de la région de Québec. Finalement, il termine lui aussi en nous souhaitant de joyeuses Fêtes.

6.3. Mot du trésorier

M. Boumansour remercie M. Gobeil d'avoir fait adopter le budget du Conseil d'établissement de 2018-2019 de la dernière rencontre. Il n'a rien à ajouter pour ce soir.

6.4. Mot de la représentante du Comité de parents

Mme Lemay rappelle les deux sujets chauds dont il a été discuté lors de la rencontre à propos des différentes aires de desserte ainsi qu'à propos du critère sur l'ancienneté. Elle désire aussi faire le rappel sur la bourse remise à des parents qui voudraient faire vivre un projet aux élèves. Il y aura consensus par la suite pour qui se méritera la bourse.

Mme Lemay mentionne un autre sujet qui a été sensible lors de sa rencontre. Elle parle qu'il y avait un désaccord important sur le manque d'uniformité entre les écoles pour les sorties éducatives de fin d'année en termes de prix, lieux, etc. Le Directeur général de la Commission scolaire a mentionné qu'il ne voulait pas s'en mêler et qu'il laissait ces décisions être prises selon les réalités de chaque école. En terminant, Mme Lemay mentionne que les prochaines rencontres du Comité de parents auront lieu le 6 décembre 2018 ainsi que le 9 janvier 2019.

6.5. Mot des représentants des membres du personnel

Mme Annie Beaulieu : elle désire sonder les parents à propos de la nouvelle manière de faire pour la prise de rendez-vous pour les rencontres de parents du mois de novembre. Elle aimerait avoir une rétroaction du logiciel Calendly. Les parents répondent que c'est une plateforme numérique qui fonctionne super bien et qui est facile à utiliser. Mme Coulombe souligne cependant que si nous n'étions pas assez vite, il ne restait plus de choix. Mme Beaulieu termine en félicitant le Projet-partage. De plus, elle tient à remercier les parents de l'école, car elle trouve que nous sommes très chanceux d'avoir des parents qui se présentent aux rencontres. C'est quelque chose de très précieux à notre école.

Mme Dominique Garneau : elle n'a rien à ajouter. Elle n'a pas croisé Mme Nathalie Corriveau depuis la dernière rencontre ni Mme Catherine Embregts. M. Simard ajoute que nous sommes en révision des besoins en ce moment.

Mme Isabelle Lainez Lévesque : elle n'a rien à ajouter. La routine du mois de décembre est bien installée au 3^e cycle. Elle souhaite de joyeuses Fêtes à tous.

Mme Catherine Girard-Larouche : elle mentionne que la deuxième étape est bien commencée et va bon train. Les élèves du préscolaire sont présentement dans les bricolages des Fêtes. De plus, ils ont participé à une sortie à l'opéra pour les enfants. Cette activité s'appelait *Opéra-bonbon : l'aventure gourmande d'Hansel et Gretel*. Ce fut un beau coup de cœur pour elle. Mme Girard-Larouche tient aussi à mentionner qu'elle est vraiment contente de son équipe, elle trouve que le personnel possède un bon sens de l'humour et qu'il est plaisant d'aller travailler chaque jour. Elle termine en souhaitant un joyeux Noël à tous.

Mme Marie-Josée Labrecque: elle mentionne que pour le service de garde c'est le gros mois. Le Marché de Noël se déroulera jeudi prochain le 13 décembre. Elle nous invite à venir en grand nombre. C'est ouvert à tous, les grands-parents, les oncles, les tantes, etc. C'est tous les groupes qui seront impliqués cette année. Le tout sera placé à l'entrée du Carrefour. Elle termine ensuite en souhaitant de joyeuses Fêtes à tous.

Mme Martine Beurivage: elle désire parler du comité au service de garde sur l'environnement. Elle mentionne le projet Zéro déchet qui a lieu en ce moment avec le groupe de Mme Guylaine Breton en 3^e année. Ils ont impliqué aussi les parents avec les lunchs. Ce projet amène les enfants à être conscientisés par les enjeux majeurs de l'environnement. Si les élèves ont zéro déchet dans leur boîte à lunch, ils obtiennent un petit coupon. M. Boumansour mentionne que sa fille en 3^e année vit ce projet en ce moment et que c'est sa fille en 1^{re} année qui se sent encore plus impliquée, car elle veut suivre le modèle de sa sœur. C'est une très belle initiative pour l'environnement.

6.6. Mot de la commissaire

Mme Drolet désire mentionner quelques points d'informations. D'abord, concernant le recours collectif pour les frais chargés aux parents, c'est une firme indépendante qui est engagée par les Commissions scolaires afin de faire les recherches pour rembourser les parents sur les frais chargés en trop. Le budget déficitaire d'opération pour la Commission scolaire des Découvreurs est de 64 000\$, ce qui est très bien. Cependant, l'action collective met la Commission scolaire en déficit de 2 266 000\$. M. Gobeil demande comment cet argent sera récupéré. Mme Drolet indique que des demandes sont actuellement en cours afin de savoir si la compagnie d'assurances peut couvrir ce montant ou une partie. Est-ce que le MEES viendra compenser? C'est un dossier à suivre... Nous en saurons davantage l'année prochaine.

Ensuite, Mme Drolet nous informe sur l'importante pénurie d'éducateurs au service de garde. À notre école, c'est positif, car nous avons du personnel. Cependant, c'est de plus en plus difficile de trouver du personnel et c'est un problème de plus en plus criant. Mme Lemay demande si la Commission scolaire a des solutions? Mme Drolet mentionne qu'il n'y a presque plus de critères pour être engagé mis à part l'aspect sécurité. Avec l'interrogation des parents, Mme Drolet précise que nous n'exigeons plus le diplôme d'éducateur, mais qu'il y a encore des critères de sélection visant la sécurité, nous n'engageons pas n'importe qui non plus. Mme Labrecque mentionne qu'en ce moment les conditions sont difficiles pour un éducateur, car cela peut prendre 15 ans avant d'avoir une garantie de 25 heures par semaine. Mme Lainez Lévesque demande pourquoi il n'y a pas plus d'heures qui sont données aux éducateurs comme une aide dans les classes comme le fait un TES par exemple. M. Simard répond qu'en ce moment c'est impossible, car c'est deux volets d'emploi différents.

Mme Drolet ajoute que la solution serait certainement d'offrir de plus belles conditions. Comme solution, en ce moment, la Commission scolaire se tourne vers les personnes retraitées. Par la suite, Mme Drolet indique que le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui a été adopté à la fin du mois d'octobre sera lancé officiellement le 18 décembre. Les cadres ont commencé à recevoir de la formation à ce propos.

Pour finir, Mme Drolet demande à M. Simard s'il a entendu parler du projet proposé par la Commission scolaire *Offrir la lecture en cadeau*. Ce projet consiste à donner des livres en cadeaux à des familles défavorisées. M. Simard répond que nous avons déjà le Projet-partage et Le Marché de Noël à l'école. Donc, nous ne voulons pas trop en demander aux parents non plus. Toutefois nous allons mettre une boîte à l'entrée de l'école afin de pouvoir recueillir les dons pour cette bonne cause.

7. Varia

Aucun varia lors de la rencontre du 4 décembre 2018.

8. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée a lieu à 21h43.

Sébastien Gobeil, **président**

Sébastien Simard, **directeur**

Secrétaire : Isabelle Lainez Lévesque